

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-21-0514 du 11/01/2021**

Décision du 7 janvier 2021

DECISION DE DESIGNATION DE RESPONSABLES DE BUDGET OPERATIONNEL DE PROGRAMME  
ET D'UNITE OPERATIONNELLE

**Bureau SPiB 2A**

### **RÉSUMÉ**

La présente décision a pour objet de porter à votre connaissance la désignation de responsables de budget opérationnel de programme et d'unité opérationnelle pour le programme 828 « Avances remboursables destinées à soutenir les autorités organisatrices de la mobilité à la suite des conséquences de l'épidémie de la covid-19 ».

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : DÉCISION DU 11 JANVIER PORTANT DÉSIGNATION DE RESPONSABLES DE BUDGET OPÉRATIONNEL DE PROGRAMME ET D'UNITÉ OPÉRATIONNELLE.....	3
Annexe.....	4

**PARTIE 1 : DÉCISION DU 11 JANVIER PORTANT DÉSIGNATION DE RESPONSABLES DE BUDGET OPÉRATIONNEL DE PROGRAMME ET D'UNITÉ OPÉRATIONNELLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'économie, des finances et de la  
relance

Comptes publics

**DÉCISION DU 7 JANVIER 2021**

portant désignation de responsables de budget opérationnel de programme et d'unité opérationnelle

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES**

Vu la loi n° 2020-1473 du 30 novembre 2020 de finances rectificative pour 2020, notamment son article 10 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 70 ;

Vu le décret n° 2020-1713 du 28 décembre 2020 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2020-1473 du 30 novembre 2020 de finances rectificative pour 2020 ;

-

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

En application de l'article 70 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, les responsables de budgets opérationnels de programme et d'unités opérationnelles pour le programme 828 « Avances remboursables destinées à soutenir les autorités organisatrices de la mobilité à la suite des conséquences de l'épidémie de la covid-19 » sont désignés conformément à l'annexe de la présente décision.

**Article 2 :**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

FAIT À PARIS, LE 7 JANVIER 2021  
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES,

JÉRÔME FURNEL

**Annexe**

Cartographie du budget opérationnel de programme et des unités opérationnelles du programme 828 « Avances remboursables destinées à soutenir les autorités organisatrices de la mobilité à la suite des conséquences de l'épidémie de la covid-19 »

Numéro et nom du budget opérationnel de programme (BOP) ou de l'unité opérationnelle (UO)		Responsable du budget opérationnel de programme ou de l'unité opérationnelle
0828-CFIP	BOP 828 Avances AOM	Bureau SPIB-2A - Direction générale des Finances publiques
0828-CFIP-C001	UO 828 Avances AOM	Bureau SPIB-2A - Direction générale des Finances publiques

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756